n.° ~~3~~ . 1768 . ~~corrigé~~.

~~N° 10~~

prononcé ~~lu~~ à la séance publique de l'Academie Royale de Chirurgie le jeudy 14 avril 1768.

1

Eloge de M. Foubert *

Pierre Foubert naquit à Gien-sur-Loire le 14e. juin 1696, de François Foubert, chirurgien ~~[illegible]~~ estimé par sa probité et ~~et~~ par ses talens, et de Marie Saujon, d'une des plus honnêtes familles de cette ville. Son père s'appliqua de très bonne heure à luy inspirer du goût pour sa profession: ~~[illegible]~~ cette destination ~~antérieure aux connoissances nécessaires~~ pour le choix ~~d'un état, ne se borne pas au simple accomplissement de ses [illegible]~~ que ~~la satisfaction de ceux qui l'ont fournie, mais~~ exige des ~~les~~ attentions suivies et soutenues ~~[illegible]~~ qui, applanissent ~~[illegible]~~ des difficultés, préviennent des dégoûts, combattent des répugnances, en présentant les objets d'où elles naissent, sous des aspects intéressants. on peut piquer ~~[illegible]~~ la curiosité d'un enfant, et fixer habilement ses regards, par differens motifs, sur des choses pour lesquelles la plupart des hommes ont naturellement de l'aversion. ces soins bien dirigés décident et affermissent la vocation, ce qui est d'un prix inestimable, surtout pour un art difficile, dont les dehors n'ont rien de trop attrayant. ~~[illegible]~~

~~genre de [illegible] la connoissance est, pour ainsi dire, [illegible] chez celuy qui a sucé avec le~~



~~tait, l'amour de l'état qu'il doit embrasser~~. il
se sent échauffé ~~du desir d'apprendre avant que~~
d'en avoir ~~l'aptitude, et elle commence à peine~~
à se ~~developper, qu'elle fait sentir vivement le~~
~~besoin d'être satisfaite~~; une émulation constante
a été en M. Joubert l'effet de cette heureuse
prédisposition, et la source de ses succès.

il perdit son pere, à l'age de 18 ans. suivant
le voeu de ses parens, il aurait du ~~se charger de~~
soutenir la maison paternelle. ~~il pouvait entre~~
~~que~~ les instructions domestiques, dont la solidité ne
leur devoit pas paroître equivoque, et la bonne
conduitte qui assurerait à ce jeune homme l'amitié
de ses concitoyens, ~~leur~~ sembloient suffi~~rent~~ pour luy ~~meriter leur~~ attirer de la
confiance. il ne cedat point à la bonne opinion qu'on
souhaitoit qu'il prit de sa capacité; ceux ci prouvait
déjà le fruit de son application. son pere s'étoit
proposé de l'envoyer à l'hotel dieu d'orleans, sous les
auspices de M. Noel, chirurgien en chef de cet
hopital. le jeune Joubert ~~guidé par l'attrait~~ séduit
~~de la perfection~~ sollicita avec ~~instances~~ ~~tant~~ l'empressement et ~~l'execution~~
obtint l'exemption
de la volonté de son pere, ~~et il obtint qu'il~~
~~mettrait en pension chez M. Noel~~.

placé sous ~~le~~ un nouveau maitre, dans ~~une~~ cette ecole
où il pouvait faire de grands progrès, il vit la
chirurgie sous un point de vüe bien different qu'à
Gien. frappé de l'étendüe de la carrière ~~en~~ y

faisant, en quelque sorte, les premiers pas, il seroit
redoubler son ardeur ~~pour le travail~~. Les hopitaux
presentent aux yeux des jeunes chirurgiens des cas
nombreux et variés, sur lesquels ils ~~sont~~ ne peuvent être éclairés ~~que~~
par les lumieres ~~et~~ de l'experience de leurs maitres. ~~Ces~~ [illegible]
Eleves ~~[illegible]~~ employés d'abord ~~[illegible]~~ à des fonctions
ministerielles; ~~ils~~ apprennent par l'étude les preceptes
de l'art; et la pratique ~~leur~~ [illegible] en montre ~~l'applica~~ ~~[illegible]~~
l'application; ~~des regles~~ ~~et difficultés~~ [illegible]
~~[illegible]~~ le devoir
des chefs de saisir les indications avec justesse,
d'administrer les secours avec discernement et de
diriger les eleves dans l'exercice qu'on leur confie.
ce n'est que par un travail penible et assidu, que
les maitres de l'art que se forment les praticiens en
chirurgie. La nature de la chose, son importance
et ses difficultés ont dicté les loix salutaires qui
ne nous permettent pas de nous rendre ~~trop tost~~ arbitres
de la vie des hommes, ~~à la fin de [illegible]~~ ~~[illegible]~~ ou
au sortir des écoles où
l'on n'auroit puisé que des lumieres théoriques.
leur usage prematuré est toujours trop incertain,
et souvent très dangereux.

~~[illegible]~~ ~~[illegible] de ces écoles [illegible]~~ sur
toutes les ~~parties de l'art [illegible]~~
~~par une observation~~ quoiqu'attentifs à tout ~~[illegible]~~ [illegible]
~~[illegible]~~ ce que ~~la pratique~~ journaliere de l'hotel
dieu ~~[illegible]~~ presentoit l'operation de la taille pour les effets sur l'objet

d'une attention particuliere. M. Noel avoit acquis dans cette partie une assés grande celebrité, il la devoit à une longue experience, ~~la [illegible]~~ ~~la [illegible]~~ comme héréditaire dans sa famille. Son pere et son oncle, fameux chirurgiens d'orleans y avoient été temoins des operations de frere jacques pendant qu'il ~~[illegible]~~ recevoit à paris des instructions de lui même M. Mery. cela se voit par une lettre ecritte à ce grand chirurgien par Noel, pere, du 13 7bre 1698 et qui est imprimée à la suite des observations de M. Mery sur les diverses methodes de tailler. Le maitre de M. Foubert pratiquoit le grand appareil, que nous regardons aujourd'huy comme meurtrier, il etoit appellé dans toutes les provinces circonvoisines au secours des pierreux qui ne pouvoient pas se transporter à orleans ou à paris, ~~et~~ M. Foubert apprit sous un guide aussi experimenté la maniere de conduire les tailles, relativement à l'age et à la constitution differente des sujets, à l'etat sain ou malade de la vessie, ~~et~~ et aux divers accidens, plus communs alors qu'aujourd'huy, par rapport à l'imperfection de la methode. on sçait que cette conduitte exige en beaucoup de cas des attentions très delicates, souvent plus decisives pour le salut du malade que l'operation même. En 1718 la santé de M. Noel ne luy ayant pas permis de se rendre aux instances d'un citoyen de lyon attaqué de la pierre, et qui avoit mis en luy toute sa confiance, il crut

y repondre en luy envoyant m. foubert, son Eleve, alors agé seulement de 22 ans: cette premiere operation, qu'on appelleroit à tort un ~~coup~~ coup d'essay, car un premier ~~[illegible]~~, aussi flatteur pour le maitre que pour le disciple.

L'occasion de rendre un service essentiel à m. foubert se presenta dans ce meme temps. m. malaval celebre chirurgien, etoit l'ami particulier de m. Noel. dans un voyage que celuy ci fit à paris, son ami l'entretint du desir et de la difficulté de trouver un Eleve intelligent, sur qui il peut compter pour en etre aidé dans les details de sa pratique, auxquels il ~~ne~~ pouvoit à peine suffir. m. noel qui affectionnoit m. foubert, le proposa comme un jeune homme d'une grande application; ~~et~~ ~~il~~ fut agrée, et après sept années ~~[illegible]~~ de travail ~~[illegible]~~, il parvint ~~[illegible]~~ à la maitrise en chirurgie en 1725.

D'après la connoissance du Rigorisme de m. malaval on auroit une grande opinion de l'exactitude de m. foubert à remplir les devoirs que sa position luy avoit imposés; mais son eloge sera complet à cet egard, en apprenant que pour recompenser son zele, son maitre le jugea digne de sa fille unique, ~~l'objet de toute sa tendresse [illegible] qu'il faisoit [illegible] d'une [illegible], et qui a [illegible] repondu [illegible] plaire.~~

~~ou pays bien que~~ M. foubert attaché par des
liens ~~aussi~~ si etroits à l'un des chirurgiens les plus
employés de paris, qu'il avoit soulagé pendant
un temps assés long, du poids de ses occupations
en qualité d'Eleve, etoit assés connu pour ~~se~~
se suffire à lui même. cependant ~~[illegible]~~. M. malaval
ajouta encore à ses bienfaits, celuy de ~~le retenir~~
partager avec lui sa fortune ~~et les travaux~~ ^ l'exercice de l'art et
~~pour assurer l'état de pratique: c'est à dire que~~
~~les affaires courantes de ... courantes tant~~
~~pour le service des maisons d'où lui demandoit~~
~~habituellement leurs secours~~, ~~que pour les honoraires~~
~~qui etoient la recompense stipulée de ces soins~~.
~~Le temps qu'il emportoit~~ Les occupations ordinaires
fort multipliées ~~avoit absorbé~~ auroient absorbé tout le temps
d'un homme moins actif que M. foubert; mais
par son émulation et le desir ardent de s'illustrer,
les heures que d'autres auroient accordées à un
delassement necessaire, il les donnoit à la medita-
tion, et à des recherches sur des objets de la plus
grande importance.

Les premiers regards du Roy sur notre Art venoient
d'être signalés par des bienfaits qui animoient le zele
de tous les chirurgiens. la perte des fonds destinés pour
le soutien de nos ecoles avoit été reparé par la nomi-
nation de cinq demonstrateurs Royaux, chargés d'ex-
pliquer les principes et la théorie de l'art; pour
en assurer les progrès par la voye de l'experience,
S. M. ordonna en même temps que tous les cinq

ans, il luy seroit presenté deux chirurgiens des plus experimentés pour exercer la chirurgie dans l'hopital de la charité, l'un comme chirurgien en chef, et l'autre en qualité de substitut. ces etablissemens attirerent à paris un grand nombre d'etrangers, qui devenus illustres par leur science et par leurs travaux se sont fait honneur d'avoir receu des documens de vos predecesseurs. les chirurgiens travailloient avec une ardeur infatigable pour repondre à l'estime et à la confiance de toute l'europe, et dans ces premiers temps de ferveur, l'operation de la taille parut occuper principalement les esprits; ~~[illegible]~~ m. foubert etoit trop initié dans ces matieres pour etre spectateur tranquille de l'emulation des autres.

Les anglois s'etoient degoutés les premiers du grand appareil; ils avoit remarqué l'inconvenient de ~~fracasser ou~~ tirer les pierres de la vessie par une ouverture insuffisante à travers des parties etroittes et delicates qu'il falloit forcer, dechirer et meurtrir impitoyablement. m. douglass et plusieurs autres chirurgiens celebres en angleterre et en suisse, firent des tentatives assés heureuses sur le haut appareil. trois operations de cette taille faites en france, l'une en 1726 par m. sibrac, et les deux autres l'année suivante, aux invalides, par m. morand; et à st germain en laye par m. Bernier donnerent lieu à des paralleles, dont les consequences n'etoient point favorables au grand appareil. on publia en



1727 les observations posthumes du dernier des collots
sur l'operation de la taille. m. senac en fut l'editeur
et mit à la tete un discours sur la methode de
franco, et sur celle de m. Rau, où il y a plus de
choses pour l'honneur de la chirurgie, que pour
celuy des chirurgiens que les prejugés et l'habitude
asservissoient encore à la pratique du grand appareil.
il y est fort mention des succès de m. Rau en
hollande, ~~et~~ qui suivant l'idée qu'on en avoit alors,
penetroit directement dans le corps de la vessie
sans aucune lésion ~~de~~ de l'uretre. m. ledran dans
son parallele des differentes methodes de tirer
la pierre hors de la vessie, publié en 1730 —
parle de l'operation laterale de Rau, dans la
prevention qu'alors cet heureux praticien, ouvroit
immédiatement le corps de la vessie; il exalte
les avantages de cette methode de la maniere la plus
positive, et particulierement contre m. morand,
qui croyoit tout aussi positivement que m. Rau
n'avoit jamais pratiqué son operation avec la coupe
des parties qu'on avoit imaginé en etre l'effet. c'est à
ce sentiment que la raison et les experiences avoient
ramené tous ceux qui se sont occupés serieusement
de la recherche de la verité sur ce point interessant.
mais m. camper, professeur de groningue et associé
de l'academie, a prouvé demonstrativement dans
les belles planches qu'il a ~~publiées~~ données en 1762 sur la structure
et les maladies de la vessie, que m. Rau n'avoit

jamais attaqué exclusivement le corps de la vessie et que cela etoit absolument impossible dans sa methode d'operer.

~~Lorsque~~ les esprits flottoient dans l'incertitude ~~sur les parties que m. Rau ~~que~~ ~~avoit~~ interessées, que~~ que par la difficulté ~~de l'imiter~~ qu'on trouvoit à l'imiter dans la section des parties qu'il etoit ^m. Rau supposé avoir faite. ~~les ecrivains [illegible]~~

~~et~~ tous les ecrivains du temps convenoient de l'excellence d'une methode ~~avantage qu'il y au~~ par laquelle on pourroit ouvrir la vessie, lateralement, près de son col, sans interresser ce col ni le canal de l'uretre, c'est à cet avantage pretendu qu'on attribuoit les succès etonnans de m. Rau: ~~et~~ pendant que tous les lithotomistes temoignoient leurs regrets sur le silence de m. Rau ^qui sembloit les condamner à une admiration stérile...........^! m. foubert conduit par des experiences ingenieuses, trouvoit effectivement ~~la~~ une methode de taille ~~par~~ l'incision du propre corps de la vessie, au dessus de l'os pubis, sans ~~[illegible]~~ interresser le col de cet organe ~~et~~ ni le canal de l'uretre. Les apologistes de la pretendue taille laterale de Rau, n'avoient ^donc ~~[illegible]~~ formé ^aucun raisonnement qui ne fut en faveur de la nouvelle methode de m. foubert. ~~on peut lire dans~~ nous renvoyons ~~le~~ au premier tome des memoires de l'academie, pour voir la suite des ~~[illegible]~~ experiences ^qui l'ont mené à cette decouverte; ~~commencées dès l'année~~ il les avoit commencées dès l'année 1727 ~~1727~~.

il ~~differa longtemps~~ avant que de soumettre ~~le projet de cette~~ operation au jugement

des plus grands maitres: leur approbation l'autorisa à la pratiquer sur le vivant. des pauvres attaquées de la pierre furent reçus charitablement dans sa maison, où les soins et les attentions prevenantes leur ~~firent~~ faisoient oublier leurs maux: enfin de suites de six tailles luy fournit la matiere d'une dissertation qu'il lut à la séance publique de l'academie en 1730.

Il avoit été nommé ⌐ l'année precedente à la place de gilbrinet de chirurgien en chef de l'hopital de la charité, place qui ~~luy~~ alloit luy procurer des occasions de mettre ~~sa~~ la nouvelle methode en pratique, et de la perfectionner, s'il luy etoit possible.

⌐ par le Roy, sur la presentation de m. marechal, pr. chir. de sa majesté

un litterateur dont l'ouvrage n'avoit été l'objet d'aucune critique, ~~disoit~~ pretendoit qu'il y en avoit peu qui meritassent cet ~~h~~onneur ~~et~~ et disoit ~~...~~ ~~par~~ une feinte ~~...~~ modestie ~~...~~ qu'il n'avoit point eu l'orgueil d'attendre du public un pareil temoignage de son estime: x m. foubert ~~qui n'avoit ... ...~~ pas été traité ~~...~~ ~~avec ménagement~~ faveurs ~~donnés~~ par prevention ~~à~~ la methode laterale faussement attribuée à Rau, essuya pour cette methode même, ~~le~~ fruit ~~de~~ de son application constante et reflechie, les ~~critiques~~ censures les moins menagées.

x qui pouvoit s'autoriser des suffrages

parmi les etrangers que la reputation de la chirurgie françoise avoit attirés à paris, etoit un prussien, nommé m. Kesselring, qui

ayant receu des instructions de m. foubert de
vive voix et par ecrit, sur la methode, choisit
cette matiere, comme une nouveauté interessante
pour le sujet d'une dissertation inaugurale, lorsqu'il
prit le doctorat en chirurgie dans l'université de
hale, le 20 7bre 1738. L'auteur fait dans
une courte introduction, l'éloge de la chirurgie
et des chirurgiens de paris, et voulant marquer à
m. foubert les sentimens ~~de ses~~ d'estime et de
reconnoissance qu'il croyoit luy devoir, il exprime en deux mots les qualités
de son coeur et de son esprit. vir humanissimus
neque à litteris alienus. La dissertation ne
laissoit rien à desirer sur tout ce que la nouvelle
methode avoit de particulier. La preparation des
malades, la description des instrumens, et leurs
figures gravées, l'exposition des parties incisées,
les rapports et les oppositions qu'il y a entre cette
pratique et toutes les autres manieres de proceder
pour parvenir à l'extraction des pierres de la
vessie, tout est ~~rapporté~~ analysé dans un detail satis-
faisant. Les succès que m. foubert donnoit pour
la principale preuve de la bonté de sa methode,
à ceux qui luy faisoient des objections ou qui luy
demandoient quelques eclaircissemens, ces succès
dis-je ne sont pas dissimulés dans cet ecrit,
qu'on a neanmoins regardé comme une critique
indirecte. m. Kesselring prenoit tant d'interest
à cette operation, qu'en quittant paris, il avoit
instamment prié m. Heuckell son compatriote ~~et~~ son ami
et son compagnon d'etudes, de ne point luy laisser

ignorer la suite des evenemens qui l'ont ~~soudain~~ quer en concerné
rapport, il appert par une lettre du 27 may 1733
que m. foubert avoit taillé par sa methode
trois pierreux, à l'hopital de la charité, en
presence de m. de la peyronie, avec la plus
grande habileté, et que tous les spectateurs
s'etoient retirés fort satisfaits. omnes qui adstiterant
lætos discessere: dans le parallele des avantages
et des inconveniens de cette operation, il la
trouve commode, facile, et prompte. la
preuve de chacun de ces avantages est l'objet
d'un paragraphe particulier. je ne rapporterai des
inconveniens que celuy dont m. Kesselring m'a paru
le plus affecté, c'est l'incertitude du lieu où la
vessie sera incisée. on a observé, dit il, que la
playe n'avoit point d'endroit determiné. le pre
mier procedé consiste à faire une ponction avec
le troisquarts sur la cannelure duquel on conduit
l'instrument tranchant: or le resultat de
cette section est fort variable, suivant m. Kessel
ring: tantot c'est une partie de la vessie qui est
coupée et tantot c'est une autre: celuy qui ~~[illegible]~~ n'a
pas une regle plus sure, opere necessairement sans methode ~~peut on dire qu'on a~~
verum qui certam aliquam normam sequi ~~[illegible]~~
nescit, ne! ille ἀμεθόδως agit. m. Kesselring
sentoit toute l'amertume de ce reproche, quod
sane durum dictu. les egards pour la personne
de m. foubert sont marqués avec la plus scru
puleuse bienseance, mais cela dedomage t il

d'une accusation aussi grave sur la chose?

pour ecarter tout soupçon d'imputation injurieuse l'auteur cite son garant; c'est m. le Dran, qui ayant été du nombre des commissaires nommés par l'Academie pour etre temoin des Experiences faittes par m. foubert sur les cadavres, à l'hôtel Royal des invalides, luy avoit dit que dans le premier sujet, le troisquart avoit été porté exactement dans la vessie entre la prostate et l'insertion de l'uretere: que dans le second, il y avoit eu de la déviation, puisque le troisquart avoit percé la vessie plus près de la prostate; et que dans le troisieme, il avoit passé au travers de cette glande. on avoit de plus observé sur deux sujets, que dans l'extraction de la pierre, l'incision s'etoit prolongée par deschirement vers l'uretere, et que ce conduit avoit été interessé dans un autre cadavre. or comme la vessie, dans le cas de maladie, est sujette à beaucoup de changemens qui pervertissent l'ordre naturel, on ne sera jamais sûr, dit m. Hesselving d'ouvrir la vessie, à l'endroit précis où on le voudroit. il craint avec quelque raison les prolongemens de la playe dans le cas de grosses pierres: elles ne peuvent etre tirées sans une laceration qui se fait necessairement d'une maniere incertaine, mais toujours dans le corps de la vessie, par rapport à la resistance que

ps.



la prostate du coté du col. ce dechirement sera la source de plusieurs accidens dont l'evenement est tres incertain. l'auteur en fait l'enumeration; peut être les exagère-t-il, mais il ne parle pas de celuy qui est le plus ordinaire et qui arrive presque necessairement; c'est l'infiltration des urines dans le tissu cellulaire qui avoisine la playe de la vessie: m. Foubert y a pourvu autant qu'il etoit possible, en plaçant une canule flexible dans la playe, et qui penetre dans la vessie. les mauvais succès l'avoient obligé à cette precaution circonstance dont m. Kesselring ne ~~fait~~ pouvoit pas faire mention, avant~~parce~~que m. Foubert ~~n'a~~ eut senti la necessité ~~de~~ de l'introduction d'une canule, et qu'il ~~en fait de~~ cette necessité ~~un point~~ fut devenue une dependance essentielle de sa methode.

Le jugement definitif de m. Kesselring est, que la nouvelle ~~methode~~ maniere d'operer ne peut être admise, comme une methode d'usage et de preference; ~~habituelle~~ mais qu'elle peut avoir lieu dans certains cas, ~~comme celuy~~ tel que celuy où il y auroit impossibilité de penetrer dans la vessie avec un catheter pour tailler suivant la methode de Rau ou de Cheselden, pourvu toutefois que la vessie contint une assez grande quantité d'urine, pour ne la pas manquer dans la ponction avec le troisquart, ~~et~~ ou pour n'être pas en danger de la percer d'outre en outre: enfin, dit-il, c'est une methode de necessité et non d'election, dont l'auteur merite neanmoins des eloges, par

avoir enrichi la chirurgie, et avoir ajouté par là
à la gloire de sa nation et à celle de son art.(a)

Deux ans après cet examen critique, m.r Gunz professeur d'anatomie et de chirurgie à Leipsick y publia un ouvrage sur la taille pour servir de supplément au chapitre de la lithotomie des institutions de chirurgie de m. Heister, où il n'est point parlé des nouvelles découvertes en ce genre, faites par M.M. Foubert, Ledran, Perchet, Garengeot et le cat. M. Gunz, déjà ~~prevenu~~ instruit par la dissertation de m. Hesselring, étoit venu à paris en 1739, et il avoit vu opérer m.r Foubert par sa méthode sur trois sujets qui ont été parfaitement guéris. mais il avoit remarqué que la recherche de la pierre avoient été difficile que l'extraction avoit exigé l'introduction reitérée des tenettes, parceque les pierres étant friables s'étoient brisées, quoiqu'elles fussent petites. m.r Foubert fit en presence de m. Gunz une experience de son operation sur un cadavre dont la dissection a procuré des notions plus distinctes que les operations mêmes pratiquées avec succès sur le vivant. m. Gunz les expose dans son ouvrage, où tout en relevant m.r Hesselring sur quelques inexactitudes et des omissions,

(a) v. Disputat. chirurg. selectæ ab Hallero

16

il adopte ses jugemens; et ~~il~~ ajoute que de toutes les methodes de tailler c'est celle de m.r foubert qui ouvre la moindre voye pour l'extraction des pierres; que la playe est moins etendue que dans la taille de Rau, ~~de~~ chesselden, et de m. Lecat; que l'incision interieure, faite à la vessie ~~est~~ à peine d'un demi travers de doigt; et en effet le lithotome ne peut agir qu'en penetrant, et ~~ne~~ fait jamais qu'une playe de la largeur de sa pointe; c'est le gorgeret dilatateur qui facilite l'introduction des tenettes; ~~et~~ un corps tel le volume de la pierre ~~[illegible]~~ qui ecarte ~~les~~ parties et qui les dechire lorsqu'elles ne peuvent preter à la ~~[illegible]~~ dilatation au degré qui seroit necessaire m. guenz remarque que l'ouverture interne etant derriere l'os pubis, il y a plus de difficulté pour charger les pierres, et que l'extraction penible et laborieuse expose la vessie à des dechiremens dont les suites peuvent etre très facheuses.

Ces dissertations publiées en latin dans des universités etrangeres, et peu connues en france ne pouvoient pas faire autant d'impression sur l'auteur, que des jugemens moins severes, que ses confreres auroient consignés dans des ecrits publics; car on ne tient point compte des opinions contraires lorsqu'elles ne sont que le sujet des conversations.

m. De la faye ~~donna en~~ 1740 une edition ~~[illegible]~~ des operations de chirurgie par Dionis, ~~avec~~ ~~[illegible]~~

~~les propos les moins menagés contre les meilleurs chefs, ou approuvant ou blamant par esprit de contradiction, suivant ce qui ... le tourmente. d'autres promenoit ...~~ des notes. il ne luy etoit gueres possible de ne pas faire mention de la methode de m.r foubert. ce silence l'auroit sans doute formalisé; et il le fit de la maniere dont on parla. m. de la faye comprend en trois lignes ce qu'il vent pouvoir dire sur les avantages de la methode et l'article des inconveniens forme six chefs qui remplissent une page entiere. je me sers des propres termes qui ont servi à relever le grief. m. bazien se chargea de venger l'injure qu'on pretendit avoir été faitte à la methode, et il publia une lettre à ce sujet supposée ecritte par un chirurgien de province à un chirurgien de paris. le préambule qui est ecrit en forme plus de la moitié; ce sont des generalités historiques qui tournent autour du point de la difficulté, qu'on tache enfin d'éclaircir. les trois avantages accordés par m. de la faye paroissent essentiels et decisifs: il dit en effet, ce dont m.rs hesselbrig et Gunz ne seroient pas convenus, que par la methode de m.r foubert, on fait aisément l'extraction des pierres, que l'extension et le dechirement des parties ne sont pas considerables, et que



18

l'on ne craint pas l'incontinence d'urine. M. de la faye a donc fait en trois mots, selon M. Bazjan l'eloge le plus complet de la methode qu'il s'accuse d'avoir voulu ~~pretendu~~ decrier. on lui reproche avec une forte d'aigreur l'omission d'un quatrieme avantage que l'on dit faire ~~etre~~ le caractere distinctif de la methode de M. foubert, et qui la differencie de toutes les autres: c'est la proscription de la sonde. il me paroit que c'est donner une circonstance accessoire et simplement relative, pour une qualité essentielle.. dans la discussion des inconveniens on prouve qu'on a usé de l'exageration en parlant des injections et du danger de la retenue des urines, puisque M. foubert n'injectoit pas la vessie, ~~et~~ qu'il accoutumoit peu à peu celle de ses malades par une boisson abondante, à contenir une plus grande quantité d'urine, et qu'il n'appliquoit un petit bandage pour la compression de l'uretre qu'un moment avant l'operation. il suffisoit que la vessie contint un verre de liqueur, c'est la reponse à la difficulté tirée de la petite capacité de la ~~des~~ vessie~~s~~.

l'incertitude des'ouvrir constamment au meme endroit, par rapport à sa disposition variable dans l'etat ~~vessie~~ contre nature, est suivant le defenseur de M. foubert, une fausse objection; parceque ces variations ne peuvent jamais etre assés considerables pour derober la vessie à la pointe du troisquart.. des faits repondront à la crainte

de l'hemorrhagie qui n'est ni plus frequente ni plus facheuse dans cette operation que dans celle de cheselden. on nie la possibilité de la lesion de la symphise des os pubis, objectée comme l'un des inconveniens; mais il etoit assés difficile de donner une solution satisfaisante de la derniere difficulté. on reprochoit à la nouvelle methode que la situation des parties, et l'epaisseur de celles qui sont divisées, empechent de nettoyer facilement les vessies baveuses, purulentes, et de tirer aisément les pierres restées, et les fragmens calculeux. Le changement de situation ~~de la playe~~ est inevitable. la playe faitte à la vessie lorsque ~~elle~~ cette partie est distendue par une certaine quantité d'urine, ne doit plus repondre directement à celle des tegumens, lorsqu'elle est vuide et qu'elle s'est contractée sur elle même.

La deffense ne resta pas sans replique; il en parut une six mois après, sous le nom de mr. coghlan, chirurgien-major du Regiment irlandois de Bulkeley: mr. foubert et son apologiste y sont traités avec severité: on releve beaucoup de fautes qu'on assure etre de notorieté publique. on pretend, contre toute vraysemblance, qu'en 1740 mr. foubert, ~~un~~ ~~[illegible] taillé par sa methode~~ avoit porté trois fois son troisquarts vers la vessie sans pouvoir y penetrer quoyqu'elle fut fort pleine,



21

et qu'il fut obligé de faire l'operation ordinaire; ~~et~~ l'on en conclut que les connoissances les plus lumineuses en anatomie, qu'on ne contestoit pas à m. faubert ~~sur~~ en cette partie surtout, ne pouvoient jamais suppléer au deffaut de la sonde; que l'operateur, sans le secours de cet instrument n'est jamais sûr d'ouvrir la vessie dans l'endroit que prescrit la methode; qu'il est exposé à offenser les parties voisines, telles que la prostate, l'uretre, le col de la vessie, les vesicules seminales, l'uretère gauche et le rectum: l'ouverture des cadavres a, dit on, donné la preuve de tous ces inconveniens: ainsi la proscription de la sonde vantée comme un avantage essentiel, est regardé comme le plus grand deffaut de la nouvelle methode, puisque dans toutes les autres manières d'operer c'est la sonde qui est le premier guide, et le principe de la sureté.

cette discussion après, avoir eu pour aliment des questions de faits assés graves, devient plus litteraire, et l'on porte l'injustice jusqu'à vouloir priver m. faubert du titre ~~d'être~~ d'inventeur de sa methode: cette partie de la dispute est sophistique: il se sert d'un troiquart pour entrer dans la vessie: denys, m. deloccuin delapeyronie et autres y ont penetré avec un pareil instrument. son troiquarts est cannelé, et l'on

† on pretend que

prouve que m.r petit a imaginé un troisquart cannelé pour conduire un bistouri † m.r ledran a fait avant m.r foubert sur des cadavres et sur le vivant l'incision au même endroit où il ~~m.r foubert~~ fait la sienne : m. de garengeot qui publia ~~quelque~~ peu de temps après cette querelle la seconde edition de la splanchnologie, ~~il~~ y parla d'une maniere favorable ~~a m.r foubert~~ à la nouvelle methode et en maltraita ses adversaires plus en paroles qu'en faits, dans ~~le~~ chapitre de la vessie : mais cette espece de hors d'oeuvre ne fit point de sensation.

m. foubert avoit certainement fait des efforts pour reculer les bornes de l'art à l'avantage de l'humanité. il ne meritoit pas d'etre ~~traité aussi cruellement de vengeance~~ critiqué avec si peu quand même il se seroit trompé. les querelles

~~litteraires ont un effet tout autre que ne le pensent ceux qui les suscitent, et qui les fomentent. Les personnalités offensantes, decelent ou la mauvaise education, ou le motif reprehensible de celuy qui offense; et elles luy sont toujours [illegible]. l'amour de la verité n'inspire pas d'injures.~~ ~~celuy qui en use~~ l'experience prouve de plus ~~que celuy~~ que celui ~~a raison, et~~ qui ~~[illegible]~~ a combattu avec le plus d'avantage suivant les loix de la bienseance et de l'equité, ne perd rien de sa consideration. ~~et~~ s'il y en a d'ailleurs, chacun reste de son coté au ~~[illegible]~~ degré de l'opinion publique.



La plaie : c'est la chose ~~qu'on en~~ souffre, et tout le monde participe à la peine ; elle est commune ~~aux~~ ceux qui ont raison, ceux qui ont tort, aux indifferens, et à ceux mêmes qui ont ignoré la querelle. La gloire d'un Art se ~~répand~~ sur tous ceux qui le professent, et cette gloire peut elle etre autre chose que le juste tribut d'estime accordée aux travaux de ceux qui ont illustré leur profession, par les services et par ~~l'acquisition~~ des ~~nouvelles connoissances~~ decouvertes utiles + pour acquerir ~~conferer~~ cet honneur, et le conserver sans altération ceux qui y sont, il faut le concours de tous [illegible] interressés [illegible] qui constituent inseparablement [illegible] corps. or quelles atteintes en effet ne portent pas à cet honneur les guerres intestines qui exposent d'habiles gens à la medisance, toujours si avidement saisie par le plus grand nombre ; et dont les traits glissent sur les personnes pour ne laisser d'impression defavorable que sur leur état ; par la mauvaise disposition de soin que les adversaires communs prennent à en renouveller les traces lorsqu'ils en trouvent l'occasion : et leur +

M. Forbet a été vengé d'une manière fort honorable par l'accueil que l'academie a faite à sa methode, en la publiant dans

répand

+ vrais

+ mauvaise disposition ne sait que trop la faire naitre

le premier tome de ses memoires. cette ~~espece~~ d'adoption, prouve qu'elle a une valeur intrinseque; elle a donné lieu depuis a un autre Academicien, feu m. thomas, d'attaquer la vessie dans le même endroit que m. foubert par un procedé inverse, avec de nouveaux instrumens, et un resultat different, bien plus avantageux. mais ceci tient plus à l'histoire du progrés de l'art, ~~auquel~~ qu'à l'eloge de m. foubert qui n'y est pas moins ~~est necessairement~~ lié.

j'ay insisté sur sa methode parceque c'est ~~le travail~~ elle qui luy a ~~donné~~ fait un nom distingué dans la chirurgie; il sera egalement conservé dans les fastes de l'academie par ~~d'autres travaux~~, ~~tels que~~ ses observations sur l'aneurysme, son memoire sur les grands abcés du fondement, ses reflexions sur les fractures du col du femur, l'application d'un caustique pour faire cesser les accidens les plus graves des panaris, preferablement à l'incision, et autres ouvrages qui sont ou seront publiés dans la suite de nos memoires.

m. foubert a été substitut à l'hopital de la charité depuis 1735, jusqu'à 1740, et chirurgien [illegible] jusqu'en 1745. tous ceux qui s'en sont servis ont beaucoup profité de sa



25

transposition [il

(4 bis il)

[à transposer plus haut

~~tout le monde~~ avoit lieu de voir il meritoit des louanges pratiques, ~~et qui tendu justice la~~ lui sur son application. il auroit negligé ses malades en ville, plutot que de manquer à ceux de l'hopital ; ~~il portoit~~ ses attentions pour eux etoient portées au delà des devoirs ordinaires. il faisoit regulierement ~~aux eleves~~ les leçons d'anatomie et la demonstration des operations de chirurgie dans l'ecole de cet hopital, à la grande satisfaction des Eleves. ils auroient trouvé difficilement un maitre qui leur eut donné de meilleurs preceptes et un aussi bon exemple. ~~il etoit habile la main etoit avoit une grande fermeté dans l'execution~~ ; il la possedoit dans les circonstances les plus inquietantes. — ou de sang froid à des ressources ~~lesquelles~~ qu'on ne peut assez estimer ~~le prix~~. ~~l'esprit~~ L'ordre qu'il avoit etabli ~~...~~ mettoit — chacun dans son devoir : les Eleves dont il avoit fixé le nombre à dix pour le service ordinaire des malades, etoient divisés de sorte que ~~lorsque~~ celuy qui donnoit ses soins au n°. ~~1~~ premier, ~~avoit~~ se devoit dans toutes les salles ~~des~~ aux malades couchés dans les lits marqués à ce meme n°. ~~1~~ un onze, 21. 31. 41 &c. et ainsi des autres : par ce moyen le commandement et l'obeissance ne pouvoient souffrir de malentendus. chaque eleve etoit ~~...~~ obligé de tenir un journal exact de la maladie et de la suite du traitement de ceux qui ~~etoient~~ leur avoient été confiés ~~à leur soin~~. à la fin de la cure, en cas de guerison, et en cas de mort, après l'ouverture du cadavre, il falloit rediger le journal en

forme d'observation raisonnée. ~~C'est~~ ~~en~~ ~~été~~ ~~[illegible]~~ un moyen de cultiver les talens naissans, ~~et~~ d'exciter ~~de~~ l'émulation. ~~les jeunes gens qui peuvent~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ et d'avancer pour ~~[illegible]~~ la saison de l'expérience, sous laquelle les fruits de l'étude parviennent difficilement à maturité.

Le mérite d'un habile chirurgien ne se montre jamais avec plus d'avantages que dans les consultations; ~~à~~ les lumières ~~connoissances~~ que chacun a acquises par ses travaux ~~[illegible]~~ particuliers, ~~[illegible]~~ servent également ~~qui sont~~ à l'utilité de ceux qui consultent, et à la plus grande instruction de ceux qui sont consultés. M. Foubert donnoit son avis avec assez de laconisme, mais cette espèce de sécheresse n'en excluoit pas la solidité. Les paroles vaines et superflues ne suppléent point à la disette des choses. ~~[illegible]~~

Il a pu se tromper quelquefois, puisqu'il étoit homme; mais ses intentions ont toujours été droites. Il me semble qu'on en trouveroit la preuve dans deux circonstances ~~cas~~ opposées. Il soutenoit quelquefois ~~ses sentimens~~ sur des points très délicats avec une persévérance qu'on auroit pu prendre pour de l'entêtement.

d'autres fois il revenoit sur ses pas et cédoit, peut etre avec trop de facilité, à des opinions ~~peut etre~~ moins bien fondées que la sienne mais plus generalement adoptées. ici il croyoit plus sur les ~~il se defioit de ses~~ lumieres d'autrui que sur les siennes, et il faut le louer de cette deferance : là il croyoit avoir raison, et il y auroit de l'injustice à le blamer de n'en avoir point abandonné le parti

un philosophe se met, dit on, au dessus des évenemens : m. Sorbier s'en laissoit quelque fois abattre. les ~~evenemens~~ malheurs de la pratique l'affectoient vivement : ~~sa~~ sa grande sensibilité avoit toujours tourné au profit de ses malades, mais elle le rendoit souvent inquiet et soucieux : ce sentiment faisoit un contraste singulier avec sa figure qui étoit ~~fort~~ agréable. ~~il faut convenir qu'un~~ chirurgien fort employé exerce un ministere qui luy met perpetuellement sous les yeux, des hommes dans la situation la plus affligeante. si m. Sorbier dans l'exercice de sa profession prenoit sur luy de se composer de maniere que l'air de son visage, ses paroles et ses actions montrassent une certaine aménité qui ~~contribue~~ plait aux malades et qui contribue plus qu'on ne le croit à leur soulagement, il paroissoit se debarasser trop aisément de cette contrainte dans le commerce ordinaire de la vie : il étoit d'ailleurs ami solide, bon parent et pere tendre.

ses dernieres années ont été un supplice,

par les douleurs excessives qu'il a souffertes dans une hanche, et que rien n'a peu soulager. La partie inferieure des os de la jambe gauche s'est ramollie peu à peu; et pour surcroit de maux il a eu à la fin les symptomes facheux de la pierre dans la vessie. par Le mauvais etat où il etoit reduit d'ailleurs, ~~[illegible]~~ l'operation de la taille etoit impraticable; et il n'a jamais voulu se faire sonder dans la crainte ~~d'[illegible]~~ d'ajouter à ses tourmens la peine d'esprit que luy auroit donnée la certitude de l'existence de ce corps etranger. il est mort accablé de ses infirmités le 16 aoust 1766, agé de soixante et dix ans, deux mois et deux jours.

M. Malaval, son beaupere, dont il avoit eté le collegue dans la place de chirurgien ordinaire du parlement, acquit en 1750 la charge de lieutenant de M. le premier chirurgien du roy, pour la ville, prevoté et vicomté de paris, avec survivance et adjonction à l'exercice, pour M. Foubert. il devint titulaire par la mort de M. Malaval au mois de juillet 1758. La place de tresorier de l'academie est annexée à cette charge. en 1754 et 1755 il avoit eté au nombre des officiers de l'academie en qualité de vice directeur, et il en fut directeur pendant les deux années suivantes 1756 et 1757. C'est [illegible] sous ce titre à la tête

de notre liste dans le troisieme tome des memoires de l'academie.

Il a eu de Melle Malaval un fils, et quatre filles: les trois ainées ont été mariées dans le sein de la compagnie à MM. Ruffel, Bordon et de Bals; ~~La cadette fort jeune~~

Les sentimens de reconnoissance dont Made Foubert est penetrée, luy feroient croire que j'ay manqué à la memoire d'un mari dont elle a fait le bonheur plus encore par ses vertus que par sa fortune, si je ne publiois icy la marque d'amitié que Mr. de la Martiniere a donnée à Mr. Foubert après sa mort en la personne de ~~sa~~ sa veuve. Il luy a fait present de la moitié de la somme qui luy est revenue pour la lieutenance vacante. L'autre portion est employée aux frais de la reception de deux candidats* qui ont ~~eu la~~ obtenu cette preference au concours, par des epreuves rigoureuses, et qui l'ont justifiée par la distinction avec laquelle ils ont soutenu jusqu'icy les differens actes de leur licence.

* MM. Peyrilhe et Lesueur.